

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Conseillers en exercice : 7 **PRESENTS :** GIRARDET Charles, VIENNE Marie-Pierre, LIEVIN David, ROUX Jean-Paul, VANDROUX Laurence, MICHELIN Florine, MATHIEU Pascal

Conseillers présents : 7

Date de convocation :
27/03/2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

Date d'affichage :
03/04/2026

L'an deux mille vingt-six le deux avril à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. GIRARDET Charles, Maire.

ORDRE du JOUR

Intervention et présentation du Syndicat Mixte Doubs Loue

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 – Travaux Cascade suite des opérations
- 3 – Indemnités des élus
- 4 – Commissions communales
- 5 – Référent ambroisie
- 6 – Référent déontologue
- 7 – Vente de terrain terrasse Rue du Vieux Mont
- 8 – Cartes Avantages Jeunes
- 10 – Informations et questions diverses

* * *

1) Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 est adopté à l'unanimité.

2) Travaux Cascade suite des opérations

Intervention et présentation du Syndicat Mixte Doubs Loue (SMDL)

Le maire donne la parole à M. CHAIZE Denis, directeur du SMDL et à M. CONRY Tom, Chargé de mission.

En premier lieu ils rappellent le contexte touristique et font part des comptages piétons (éco compteurs mis en place par le Conseil Départemental) de l'été 2024 : 75 000 entrées sur le site de la cascade de Juin à Fin Septembre.

Par la suite, ils présentent le débordement de la cascade des tufs dans les parcelles en aval et insistent sur la très rapide progression des phénomènes.

- **Déplacement de la cascade des tufs sur sa rive droite**

Ce phénomène est observé depuis une vingtaine d'années et confirmé par une étude. Dans les années 2000, une intervention a été réalisée par la commune pour endiguer ce phénomène, en amont de la cascade.

Le SMDL au titre de la compétence GEMAPI accompagne techniquement et administrativement la commune propriétaire des fonds pour tout travaux situés dans le lit de la rivière.

La commune, en qualité de propriétaire des fonds doit assurer la maîtrise d'ouvrage. Ces travaux relevant de l'entretien de la rivière, sont sous la responsabilité du propriétaire (L.215-14 du code de l'Env.), ils ne sont pas soumis à démarche administrative au titre de la loi sur l'eau. Un porter à connaissance sera toutefois adressé au service de la police de l'eau (DDT du Jura) avant toute intervention.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 2 février 2026 a validé la convention proposée par le SMDL pour l'assistance et le conseil dans le cadre de la prévention des inondations ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SMDL était chargé de la réalisation des travaux de reprise de berge au droit de la cascade des tufs située dans la parcelle communale B542, afin de limiter les débordements du bassin.

La prestation était fixée à 4 000 €.

Les travaux suivants ont été réalisés :

Mise en place d'une double rangée de piquets avec tressage du 1^{er} rideau, comblement et fixation par du fil de fer.

Ensuite, un devis de l'entreprise TISSOT TP a été présenté juste avant les élections municipales pour la mise en place des matériaux de comblement et la fourniture de calcaire.

Compte-tenu de la période électorale, la réalisation des travaux et leur prise en charge financière doivent être soumis à approbation du nouveau conseil municipal.

Le devis Tissot TP a été ramené à 4 jours avec précision sur le devis de la prise en charge par le SMDL du prix 1.3 chargeuse (utilisée sur site de la cascade).

- Le cout total mis à jour : 8 904 € HT (part commune facturée si réalisation en 4 jours : 6 304 € HT)
- La terre végétale est mise à disposition gratuitement par le SMDL ainsi que son chargement (la commune payant le transport), la toile coco et les fournitures diverses (agrafes, piquets) sont intégrés à la convention SMDL/Commune (4 000 € initialement, le cout réel devrait être ramené à env. 3000 €)

Le conseil remercie M. CHAIZE et M. CONRY pour cette présentation qui a permis aux nouveaux conseillers de mieux comprendre le dossier.

Une discussion d'ensuit sur le montant du devis présenté.

Le conseil décide de demander un deuxième devis ainsi que des précisions sur les surfaces et les épaisseurs de cailloux/terre.

3) Indemnités des élus

Le conseil décide avec 6 voix pour et une abstention d'accorder une indemnité de 6 % de l'indice en vigueur à M. Jean-Paul ROUX, conseiller municipal.

Le Maire informe les conseillers qu'il prendra un arrêté de délégation de fonction pour lui déléguer la surveillance régulière de l'eau et de l'assainissement ainsi que la gestion des services techniques.

4 – Commissions communales

Sur proposition du maire, le conseil municipal constitue les commissions municipales suivantes dans le respect des dispositions légales :

Environnement/ Natura 2000 : GIRARDET Charles

Appel d’offres : Président : GIRARDET Charles
 Membres titulaires : LIEVIN David
 MATHIEU Pascal
 MICHELIN Florine
 Membres suppléants : VANDROUX Laurence
 VIENNE Marie-Pierre
 ROUX Jean-Paul

Commission de contrôle des listes électorales : Seront proposés :

Conseillers municipaux : Titulaire : VANDROUX Laurence
 Suppléant : ROUX Jean-Paul

Délégués de l’administration Titulaire : DAVID Richard
 Suppléante : PREFAUT Claudine

Délégué du tribunal judiciaire : Titulaire : DARBON Hubert
 Suppléant : PERRIN François

Commission des Impôts directs :

Le conseil propose les personnes suivantes :

Propriétaires de bois : MM DUPREZ Claude, DELAVENNE Michelle, ROZET Christian, BAILLY Emmanuel

Propriétaires non domiciliés sur la commune : Mme CETRE Fabienne, FIEUX Stéphane, BOILLOT Serge, VITURAT Françoise,

Personnes de la commune : PERRIN François, LE COURT Antoine, MATHIEU Pascal, VANDROUX Laurence, RAGUET Amandine, PREFAUT Claudine, ROUX Jean-Paul, VIENNE Patrice, DAVID Richard, GILLET Marc, DURAND Nicolas, PARISOT Alain, DUBOIS Roland, DARBON Catherine, RUFFINONI Monique, JEANNIN Christelle

Gestion de la salle et des manifestations : VANDROUX Laurence

Le conseil décide à nouveau de créer un *Comité Consultatif* composé d’habitants intéressés pour travailler sur des projets, en particulier la gestion touristique.

5 – Référent ambroisie

Le conseil désigne à l’unanimité Mme MICHELIN Florine, référent ambroisie.

6 – Référent déontologue

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d’application prévoient que chaque élu local soit en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Il s’agit par exemple de situations de conflits d’intérêts dans lesquelles les élus peuvent se retrouver dans le cadre de l’exercice de leur mandat.

L’Association des Maires du Jura (AMJ) nous propose M. HOUSER Matthieu, titulaire d’un doctorat en droit public.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier si nous faisons appel à lui. Cette indemnité sera versée par la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve la délibération de l'AMJ et désigne M. HOUSER Matthieu référent déontologue pour la commune.

7 – Vente de terrain terrasse Rue du Vieux Mont

Le conseil décide à l'unanimité d'annuler la délibération N°05/11/2025 du 18 novembre 2025.

Après négociation avec Mme BOURGEOIS Natacha, le Maire propose de lui vendre la parcelle AA 55 « Au village » d'une surface de 23 m² au tarif de 500 €.

Les frais de notaire restent à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal accepte cette proposition avec 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

8 – Cartes Avantages Jeunes

Le conseil décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes 2026/2027 à tous les enfants du village âgés de 6 à 25 ans.

9 – Informations et questions diverses

Le maire explique aux conseillers que la commune subit les travaux de réfection de route engagés par le département.

Les changements de jours et d'horaires ne permettent pas d'informer les habitants de la durée exacte des travaux.


Le raccordement Enedis relatif à l'enfouissement de la ligne électrique qui va à la turbine aura lieu le 13 avril prochain.

La pose de potelets par l'entreprise FCE a débuté ce jour.

Le premier conseil communautaire aura lieu le mardi 14 avril 2026 à 20 h à la Salle des Fêtes de Poligny. La séance est ouverte à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**Le maire
Charles GIRARDET**



**La secrétaire de séance
Laurence VANDROUX**

